

Bocage de Passais

■ PASSAIS-LA-CONCEPTION

ANDAINE-PASSAIS. Des aides financières pour améliorer son logement

Les Cdc Domfront-Tinchebray et Andaine-Passais ont lancé une OPAH (Opération pour l'amélioration de l'habitat). Une réunion d'information publique a été proposée aux habitants du bocage, mardi 24 avril à Passais.

Marine Charruau et Mathilde Beurdeley, chargées d'opération pour le cabinet CDHAT (Centre de développement de l'habitat et l'amélioration du Territoire) sont missionnées sur les deux territoires pour mener à bien cette opération. « Les propriétaires habitants et propriétaires bailleurs peuvent profiter de subventions d'Etat cumulables avec des subventions régionales, départementales, de caisses de retraite etc. pour améliorer leur habitat en terme d'économie d'énergie, d'adaptation au vieillissement et handicap, expliquent-elles. Ce projet entre également



1. Marine Cherruau a informé le public sur les conditions d'attribution de l'OPAH (ici aux côtés de Claude Lecherbonnier, maire de Passais Villages). 2. Seule une dizaine de personnes ont assisté à la réunion publique.

en compte dans la lutte de l'habitat indigne et contre la vacance en centre bourg spécialement ».

Des permanences

Les subventions sont accordées sous conditions de ressources. L'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) et l'Etat ont réservé 4 115 600 € de subvention.

Marine Charruau et Mathilde Beurdeley reçoivent les particuliers, les orientent sur leur de-

mande et les aident à monter le dossier de demande de subvention. Chaque dossier est étudié au cas par cas car chaque situation est différente. Les subventions peuvent atteindre jusqu'à 80 % du coût total des travaux. Les travaux menés dans le cadre de l'OPAH peuvent bénéficier de prêt à taux 0 et de crédits d'impôts.

Des permanences sont assurées de 10 h à 12 h à : Domfront-en-Poiraie, 1^{er} mardi dans les locaux de la mairie, place de la

Roirie ; Juvigny-sous-d'Andaine : 2^e mardi dans les locaux de la Cdc, 26, avenue Léopold Barré ; Tinchebray Bocage : 3^e mardi dans les locaux de la mairie 5, Boulevard du midi ; Passais Villages : 4^e mardi dans les locaux de la Cdc, 6, place du marché.

■ Contact : CDHAT
02.31.53.73.73 ou contact@cdhat.fr